

## **Vous vous posez une de ces questions ...**

- ❖ Je souhaite changer de poste
- ❖ Je veux me rassurer avant de créer mon entreprise
- ❖ J'aimerais bien me reconvertir suite à des problèmes de santé et une inaptitude
- ❖ Je désire me reconvertir professionnellement avec un projet précis
- ❖ Je veux valider une idée de projet ou de formation
- ❖ Je souhaite retrouver confiance en moi et élaborer un projet suite à un licenciement
- ❖ J'envisage un nouveau projet professionnel suite à un burn-out

## **Osez le bilan de compétences**

### **Les objectifs du bilan de compétences**

Le bilan de compétences a pour objectif de vous permettre de faire un point sur votre parcours, d'identifier l'ensemble de vos ressources (intérêts, motivations, valeurs, ses compétences, ses qualités, ses axes de progression) et de définir un projet en lien avec vos attentes.

Le bilan de compétences permet également de vous projeter et de prendre en main votre avenir professionnel et personnel de façon plus sereine.

### **Public visé et prérequis**

Il n'y a pas de prérequis pour bénéficier de la formation. Tous les salariés du secteur privé, public ainsi que les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier du bilan de compétences.

Toutefois, un entretien préalable s'avère nécessaire afin de faire connaissance, d'échanger sur les motivations du demandeur et de présenter la méthodologie, les outils utilisés.

Une fois un délai de réflexion passé après cette première rencontre, le bilan ne pourra commencer qu'après le montage et l'acceptation du dossier de financement.

Des entrées et sorties permanentes ont lieu tout au long de l'année.

### **Cadre juridique**

Le Bilan de compétences s'inscrit dans un texte de loi. Il est né d'un accord, signé le 3 juillet 1991 entre Patronat et Syndicats, sur la réforme du dispositif conventionnel de la formation professionnelle

Le Bilan de compétences peut être à l'initiative du salarié ou proposé par l'employeur

## L'entretien préalable en amont

---

**Objectif :** permettre au bénéficiaire de choisir le cabinet et le consultant avec qui il souhaite faire son bilan.

- Il permet au bénéficiaire de rencontrer sans engagement plusieurs prestataires afin d'identifier celui correspondant le mieux à ses besoins aussi bien en termes d'outils et de méthodes, que de ressenti.
- C'est l'occasion d'aborder ses besoins et toutes les questions relatives au bilan
- La consultante peut ainsi exposer le processus du bilan de compétences, ses méthodes, ses supports et outils qui seront utilisés pendant le bilan ainsi que le déroulement proposé.
- Lors de cet entretien le consultant se présentera et expliquera son rôle.
- Le bénéficiaire sera également informé de ce qu'il devra mettre en œuvre au cours de ce bilan pour en faire une réussite.
- Après un délai de réflexion, et si le bénéficiaire le souhaite, la consultante l'accompagnera dans la constitution du dossier de demande de prise en charge par le CPF, un OPCO, ou l'employeur.

## Déroulé en 3 étapes

---

### Etape 1 : La phase préliminaire

- Informer sur les conditions de mise en œuvre
- Analyser la demande et les attentes du bénéficiaire
- Elaborer un programme personnalisé et adapté à la situation

### Etape 2 : La phase d'investigation

- Analyser le parcours personnel et professionnel
- Identifier les compétences acquises
- Explorer des traits de personnalité, des centres d'intérêt et des sources de motivation Définir des perspectives d'évolution
- Elaborer un projet
- Vérifier la pertinence du projet
- Confronter avec la réalité du marché du travail

### Etape 3 : La phase de conclusion

- Valider l'atteinte des objectifs initiaux du bilan
- Remettre un document de synthèse écrite
- Evaluer la satisfaction

## Suivi post bilan

---

Le bénéficiaire d'un bilan de compétences bénéficie d'une rencontre à six mois afin de faire le point sur la réalisation du projet et, si nécessaire, d'apporter des actions correctives.

## **Modalités et délais d'accès**

---

Pour chaque demande de bilan de compétences, un devis net de taxes est transmis par email ainsi qu'un programme ou par le biais de l'application mon compte de formation.gouv.fr. Dès que le devis est accepté, la prestation peut démarrer sous un délai de 14 jour calendaire. Nous vous adressons par mail les documents suivants : une convocation, un livret d'accueil et un règlement intérieur.

## **Modalités pédagogiques**

---

Le bilan de compétences comporte 10 séances de 2h sur une durée de 3 mois. Un temps de travail personnel est à prévoir, environ 8h. Les séances se déroulent toutes les semaines mais elles peuvent ponctuellement espacées de 15 jours.

## **Modalités de financement**

---

**CPF** : lorsque le salarié utilise son CPF pour un bilan réalisé hors temps de travail, l'employeur n'a pas à être informé. Lorsque le salarié utilise son CPF pour un bilan réalisé en tout ou partie, pendant le temps de travail, il doit demander l'accord préalable de l'employeur selon les règles propres à l'utilisation du CPF.

Consultez votre compte, le cas échéant créer celui en cliquant sur le lien ci-dessous : <http://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

**Plan de développement des compétences de l'entreprise** : il faut obligatoirement le consentement du salarié. Si le bilan de compétences est réalisé au titre du plan de développement des compétences, il fait l'objet d'une convention écrite entre l'employeur, le salarié et l'organisme prestataire du bilan de compétences. La convention rappelle aux signataires leurs principales obligations respectives (durée, période de réalisation, remise des résultats, prix...).

Le salarié dispose d'un délai de 10 jours pour faire connaître son acceptation en rendant la convention signée. L'absence de réponse du salarié à la fin de ce délai vaut refus de conclure la convention.

Le refus d'un salarié de consentir au bilan ne constitue ni une faute ni un motif de licenciement.

**Personnel** : Nous proposons des modalités de financement adaptées à votre budget

### **Indépendant ou non salarié :**

- Si vous êtes commerçant ou travailleur indépendant, vous devez vous adresser à l'Agefice (Association de gestion du financement de la formation des chefs d'entreprise);
- Si vous êtes médecin libéral, vous devez vous adresser au FAF-PM (Fonds d'assurance formation de la profession médicale);

- Si vous êtes membre d'une autre profession libérale, vous devez vous adresser au FIF-PL (Fonds interprofessionnel des professionnels libéraux ;
- Si vous êtes exploitant agricole, vous devez vous adresser au fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant (Vivea) ;
- Si vous êtes exploitant de la pêche et des cultures marines, les branches professionnelles ont désigné un nouvel opérateur de compétences. Depuis le 1er avril 2019, Ocapiat est habilité à prendre en charge le financement du développement des compétences et de l'alternance. Le site d'Agefos-PME donne toutes les informations nécessaires relatives à la formation professionnelle des professionnels de la branche.
- Si vous êtes artisan, vous devez vous adresser au Fafsea et à la chambre régionale de métiers dont vous dépendez.

## **Tarifs**

---

Le bilan de compétences coûte 1850€. Un ajustement peut être fait en fonction de votre situation.

Contactez-moi, nous trouverons ensemble la meilleure solution de financement.

## **Horaires d'ouverture**

---

Le centre est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Pour les besoins du bilan de compétences, je m'adapte en fonction de vos horaires.

## **Où me trouver**

---

Bureau : 2, Place de l'église – 49 370 Bécon les Granits

Tel : 06 38 43 19 07

@ : [severine.berten@outlook.fr](mailto:severine.berten@outlook.fr)

Web : [www.cap-a-venir.com](http://www.cap-a-venir.com)

## **Personnes en situation de handicap**

---

Cap à Venir est conforme à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Mon bureau est accessible aux personnes à mobilité réduite.

## Charte d'engagement réciproque

---

La consultante s'engage à :	Le bénéficiaire s'engage à :
Fonder sa démarche d'accompagnement sur la <b>qualité de la relation instaurée</b> , l'écoute et garantir un <b>accompagnement individuel</b> pour chaque personne	<b>Rencontrer régulièrement le consultant</b> , respecter les RDV définis d'un commun accord et informer des empêchements dès que vous en avez connaissance
Vous <b>apportez les éclairages</b> au cours de votre réflexion ainsi que les <b>techniques nécessaires</b> à l'objectivation de votre projet professionnel.	<b>S'approprier la méthodologie</b> de Cap à Venir, et <b>se montrer actif dans les démarches</b> pour réaliser de façon efficace et utile son bilan de compétences
A <b>préserver la confidentialité</b> des échanges et à être disponible et objective	<b>Oser faire la démarche de contacter</b> la consultante <b>en cas de problème</b> en rapport avec le bilan ou votre situation professionnelle.
<b>Favoriser votre accès aux informations</b> dont vous pourriez avoir besoin	<b>Faire de votre mieux pour effectuer les démarches</b> qui vous sont demandées pour afin de concrétiser les décisions prises lors de ce bilan.

## Mes outils

---

Outils, tests, supports	Objectifs
<b>Carnet de route</b>	Ce carnet est un livret de travail qui suit le bénéficiaire tout au long de son bilan et permet d'approfondir ou de préparer les séances en face-à-face.
<b>Document « Ligne de vie »</b>	Cet outil permet d'identifier les points clés de son parcours personnel et professionnel
<b>Grille d'autobiographie raisonnée</b>	Méthode qui permet au bénéficiaire de comprendre ses motivations, ses insatisfactions, ses freins, mais aussi ses ressources, ses compétences, et d'interroger sa place dans l'espace professionnel par l'explicitation
<b>Test Profil Pro</b>	Ce test permet de mieux se connaître à travers ses préférences, d'identifier ses atouts et de découvrir ses potentialités
<b>Test Vocation</b>	Ce test est une base d'échange sur les intérêts et motivations du bénéficiaire  Solutions d'évaluation prédictive des potentiels  Le logiciel Central Test permet d'explorer 51 compétences, 12 valeurs et 138 métiers
<b>Questionnaire « Regard des autres »</b>	Il permet de découvrir le regard que l'entourage professionnel et personnel porte sur le bénéficiaire
<b>L'enquête métier</b>	Elle permet au bénéficiaire d'optimiser ses rencontres avec les professionnels pour recueillir des informations indispensables à la construction de son projet
<b>Liste des ressources pour les recherches</b>	Documents mis à disposition du bénéficiaire

## Mon programme

---

Séances	Objectifs des différents rdv	Durée
1	<b>Analyser les besoins et les attentes du bénéficiaire :</b> Découvrir l'autobiographie raisonnée / les étapes clés de votre vie personnelle	2h
2	<b>Trajectoires professionnelles :</b> Travailler sur les réussites et les échecs de la vie professionnelle	2h
3	<b>Compétences :</b> Les compétences se définissent par les connaissances, les capacités et le comportement	2h
4	<b>Personnalité :</b> Se découvrir à travers Profil Pro et Vocation / Explorer le regard des autres sur soi	2h
5	<b>Motivations :</b> Travailler sur les éléments les plus structurants de vos motivations	2h
6	<b>Écarts :</b> Déterminer les écarts entre les envies du bénéficiaire et la réalité	2h
7	<b>Projet(s) :</b> Mettre en perspective le ou les projets / Définir l'identité professionnelle du bénéficiaire	2h
8	<b>Enquêtes métiers :</b> Allez à la rencontre de professionnelles pour avoir une meilleure approche du métier et du marché	3h
9	<b>Enquêtes métiers :</b> Débriefing sur les rencontres professionnelles	2h
10	<b>Financement/Formation/VAE :</b> Définir le projet, le métier envisagé / mettre en place un plan de financement des formations	2h
11	<b>Plan d'action :</b> Mettre en place un échéancier des différentes étapes à effectuer / Définir les objectifs à atteindre pour réaliser le projet	2h
12	<b>Remettre la synthèse du bilan de compétences rédigée par le consultant :</b> Relire la synthèse / Faire des ajustements si nécessaire / Prendre un rdv post bilan / Remettre un questionnaire de satisfaction	1h